

Cabinet du Premier Ministre

Communiqué gouvernemental
Prononcé par Monsieur le Premier Ministre Ahmed Nazif
Devant l'Assemblée du Peuple

Dimanche 19 décembre 2004

M. Ahmed Fathi SOUROUR, Président de l'Assemblée du Peuple
Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée

Que le salut, la paix et les bénédictions de Dieu soient avec vous,

Je vous présente mes meilleurs vœux, ainsi qu'à notre chère Egypte et à notre Président.

Nous commençons ensemble une nouvelle étape dans le travail national... Nous construisons sur les bases acquises grâce aux efforts des gouvernements précédents, à une époque qui mérite d'être nommée « l'ère de la construction de l'Egypte moderne »

Cette ère a été guidée par un dirigeant hors pair, qui sert les intérêts de la nation et qui mène, avec sagesse et maîtrise, une marche ambitieuse vers la construction d'un Etat moderne, capable de répondre aux exigences du développement dans un contexte international changeant et d'affronter les défis de la mondialisation qui s'imposent à la fois aux populations et aux Etats (qu'ils soient développés ou en développement). C'est cela, l'ère de la construction de l'Egypte moderne menée par le Président Mohamed Hosni MOUBARAK.

Les réalisations des deux dernières décennies représentent une base solide que nous pouvons exploiter pour tendre vers un avenir meilleur. Des projets prodigieux réalisés et des chiffres que nul ne peut contester en sont la preuve. En effet, malgré le taux élevé de croissance démographique (30 millions d'habitants depuis le début des années 80), l'Etat a pu offrir aux citoyens tous les services, avec des moyennes qui dépassent de loin les moyennes précédentes. Il suffit de jeter un bref coup d'oeil aux indicateurs des services sociaux et des secteurs de l'économie entre 1981 et 2004 pour constater que, grâce à l'amélioration des services de santé publique, l'espérance de vie en Egypte a augmenté de 10 ans et le taux de mortalité chez les nouveau-nés est passé de 71 pour chaque mille naissances à 23.2 pour chaque mille naissances. La scolarité a été rendue gratuite pour chaque nouveau-né et le nombre d'admis en première année du primaire a atteint 1.5 million d'élèves cette rentrée. Par ailleurs, le nombre d'admis à l'enseignement public dans les universités et les instituts supérieurs égyptiens a atteint environ 400 mille étudiants et étudiantes, un chiffre qui augmente d'environ 10% annuellement.

L'Etat s'est également intéressé aux infrastructures comme étant un pilier du développement. En effet, les réseaux de services publics se sont étendus des villes vers les campagnes et frôlent dorénavant les standards mondiaux. Ainsi, la moyenne de consommation d'électricité par personne est passée de 414 kilowatt/heure à 1350 kilowatt/heure et la portion en eau potable par individu est passée de 143 litres à 295 litres par jour. Par ailleurs, la capacité du réseau des eaux usées est passée de 2.2 millions à 12.9 millions de m³/jour. La taille du réseau routier est passée de 15.3 à 45.3 milles kilomètres et le nombre des abonnés au téléphone fixe et au portable a dépassé 16.4 millions d'abonnés.

Sur le plan productif, tous les secteurs ont connu une évolution considérable. En effet, le sol égyptien a vu naître 20 villes-projets, qui accueillent, en dehors de la vallée du Nil, plus de 3000 usines et 1.7 millions d'unités de logement. En outre, la superficie agricole a été enrichie de 2 millions de *feddans* ; ainsi, la valeur de la production agricole est passée de 5.8 milliards de LE à 95.4 milliards de LE et la valeur des exportations agricoles est passée de 500 millions de LE à 5.4 milliards de LE.

Le tourisme a connu une évolution considérable, le nombre de touristes est passé de 1.4 millions de touristes à 7.5 millions de touristes. Le taux de contribution du **secteur de l'industrie** dans le Produit Intérieur Brut a atteint 18.6% et la valeur des exportations industrielles a atteint 8.4 milliards de LE. La production du **pétrole** et du **gaz** est passée de 36.7 millions de tonnes à 58.5 millions de tonnes actuellement et la réserve est passée de 4.1 à 15.3 milliards de barils.

Concernant les services sociaux, le secteur des assurances s'est développé pour couvrir 18.7 millions de citoyens et le nombre des retraités a atteint 7.4 millions qui coûtent à l'Etat 19.1

milliards de LE annuellement. Le taux de contribution des femmes à la force productive est passé de 9.4% à 21.7% et le pourcentage des filles à l'enseignement supérieur a atteint 49%.

Voici quelques réalisations de l'ère Moubarak auxquelles ont contribué avec leurs efforts et leurs idées le gouvernement, les secteurs public et privé et diverses autorités nationales. Ils méritent tous nos remerciements et notre reconnaissance.

Je suis heureux de soumettre au Secrétaire de l'Assemblée un rapport concernant les réalisations du gouvernement durant l'année 2004. Ces réalisations ont vu le jour grâce à la contribution du gouvernement de M. Atef EBEID, gouvernement auquel nous vouons un très grand respect et une grande considération.

Monsieur le Président de l'Assemblée

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée

Bien que nous ayons accompli toutes ces réalisations, nous continuons à affronter de grands défis qui ont été imposés par les engagements de l'Etat, aussi bien sur le plan interne que sur le plan externe. Ces engagements étaient nécessaires pour défendre d'une part notre identité nationale, et d'autre part pour consolider les principes de justice sociale et de protection des économiquement faibles. La démographie galopante nous rend ces défis encore plus difficiles, car nous devons offrir les services essentiels comme l'enseignement et les services de santé à un nombre croissant d'habitants, sans parler de l'alimentation et l'habitat, et les services publics que la majorité des foyers est incapable d'obtenir sans la subvention de l'Etat. À cela s'ajoute la demande d'emploi croissante de la part des jeunes, qui dépasse de loin les emplois disponibles sur le marché du travail.

Nous affrontons ces défis à l'ombre d'un contexte international marqué par l'ouverture des frontières et la compétition entre les nations sur la production et le commerce, à tel point que la croissance est dorénavant intimement liée à la capacité de s'adapter aux défis de la mondialisation.

Monsieur le Président de l'Assemblée

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée

Dans le cadre d'une vision globale de l'intérêt national, le Président Moubarak a chargé le gouvernement, en juillet dernier, d'accélérer les taux de développement, afin de générer des postes d'emploi pour tous les Égyptiens en âge de produire, d'améliorer le revenu par habitant et procurer aux couches économiquement faibles une autonomie leur permettant de subvenir à leurs besoins essentiels.

Le gouvernement s'est astreint, depuis sa formation, à concevoir un programme intégré dont les objectifs sont les suivants :

Premièrement : enregistrer une hausse dans le taux de croissance économique à travers l'augmentation des investissements nationaux et étrangers et à travers l'augmentation des exportations de produits et de services, ce qui contribuera à créer de nouveaux postes d'emploi pour les jeunes... Notre but est l'investissement en vue de l'emploi.

Deuxièmement : la protection des couches économiquement faibles à travers une meilleure orientation des subventions qui permettent d'obtenir les produits et les services de base en fonction des besoins et du revenu de chaque citoyen.

Troisièmement : l'amélioration effective des services en quantité et en qualité afin de répondre à la demande croissante pour l'enseignement, les services de santé, les transports et d'autres services à travers une participation sociale qui complète et renforce les efforts de l'Etat.

Quatrièmement : le renforcement des institutions de l'Etat fondées sur le respect des droits et des libertés individuelles, l'encouragement de l'indépendance judiciaire, l'élargissement de la participation à la vie politique, le maintien du niveau des forces armées pour défendre notre patrie et l'amélioration de l'appareil policier afin de garantir la sécurité des citoyens.

Afin de réaliser ces objectifs qui ne manquent pas d'ambition, nous étions obligés de suivre une politique équilibrée prenant en compte à la fois l'urgence de se convertir à l'économie de marché et la protection des couches économiquement faibles des effets secondaires de la réforme.

En vue de réaliser ces objectifs, nous avons adopté les principes suivants :

- 1- notre gouvernement cherche à construire sur la base de ce qui a déjà été construit par les gouvernements précédents et à ajouter sa contribution à leurs travaux,

- 2- nous mettons un point d'honneur à être transparents avec les citoyens, à clarifier nos politiques et à avoir un esprit scientifique dans notre travail. Nous fixons nos priorités en nous appuyant sur une connaissance précise de la réalité,
- 3- notre gouvernement ne fera pas de promesses qu'il ne pourra pas tenir,
- 4- nous observons le réalisme dans le traitement des problèmes, l'audace et l'originalité dans l'apport des solutions,
- 5- nous nous opposons fermement à tout ce qui entrave la marche du développement. Le présent gouvernement considère toute personne qui met des obstacles à l'investissement, qui exploite les citoyens ou qui gonfle les prix pour augmenter sa marge de bénéfices au détriment des citoyens, comme ennemie de l'Etat,
- 6- nous nous efforçons de trouver le juste milieu entre les exigences du développement à long terme et les solutions d'appoint à court terme, de sorte que les mesures à court terme contribuent au développement à long terme,
- 7- nous oeuvrons afin de modifier complètement la notion de l'action économique et sociale et de promouvoir la culture de l'entreprise libre en gratifiant l'action réussie et en sanctionnant l'échec.
- 8- nous travaillons dans le sens d'un partenariat effectif entre le gouvernement et le secteur privé, afin de coordonner les efforts et les intérêts, partager les coûts et les revenus, promouvoir la qualité, la compétence et la compétitivité et combattre le monopole.

[Monsieur le Président de l'Assemblée](#)

[Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée](#)

Le gouvernement a conçu un programme ambitieux afin d'affronter les défis du présent et d'aller vers le futur. Ce programme se divise en 10 sous-programmes de développement, déployés pour chacun, en plusieurs étapes dont nous avons déjà entamé l'exécution. Ces sous-programmes se présentent comme suit :

Premier programme : investissement et emploi

La création de nouveaux postes d'emploi pour les jeunes nécessite un taux de croissance économique plus élevé. Si les taux de croissances réalisés par l'économie égyptienne durant les années passées variaient entre 3% et 4%, il faudrait donc réaliser des taux plus élevés, car tout nouveau poste d'emploi nécessite un nouvel investissement. Ainsi, le gouvernement doit entreprendre des mesures précises en vue d'attirer de nouveaux investissements, qu'ils soient nationaux ou étrangers et ce, dans tous les secteurs compétitifs bénéficiant d'une réelle valeur ajoutée. Le rôle du gouvernement consiste à favoriser les conditions propices et à mettre en place les infrastructures nécessaires à l'investissement. Quant au secteur privé, il a la charge d'investir dans de nouveaux projets ou de développer des projets déjà existants afin de créer de nouveaux postes d'emploi pour les jeunes.

[Le programme de promotion de l'investissement s'articule autour de plusieurs axes :](#)

1_ conforter la confiance que portent les investisseurs au climat économique égyptien. En effet, les nouveaux investisseurs, notamment les étrangers, exigent de nous la transparence, la stabilité des règlements et l'assouplissement des procédures. Il est à noter qu'une amélioration de l'indice de confiance des investisseurs dans le climat économique égyptien a été enregistrée au cours des derniers mois. Cette amélioration s'est manifestée à travers l'augmentation des investissements en bourse. Ainsi, depuis le début du mandat de ce gouvernement, les indicateurs boursiers ont enregistré une hausse de 941 points soit 65% pour les valeurs les plus cotées et le pourcentage des transactions en bourse faites par des étrangers a atteint 30%. Par ailleurs, les groupes d'affaires arabes

et étrangers manifestent un intérêt croissant à l'investissement direct en Egypte, dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie, du tourisme et de l'immobilier,

2_ faciliter les procédures administratives et alléger le coût de l'investissement dans de nouveaux projets. Le gouvernement a effectivement entrepris plusieurs démarches en ce sens, comme la mise en place du nouveau tarif douanier et des projets de modification du code des douanes et des lois concernant les exonérations douanières et de la loi de la taxe sur la Valeur Ajoutée. Par ailleurs, une nouvelle loi de l'impôt général sur le revenu a été préparée. Le gouvernement souhaite une coopération avec l'Assemblée afin de discuter et d'entériner ces lois dans les plus brefs délais, pour établir ainsi les nouvelles bases qui promouvront l'investissement à travers l'allègement des taxes sur le secteur économique,

3_ offrir aux investisseurs un service de qualité. Cela a requis la restructuration du secteur de l'investissement en lui donnant un plus grand rôle, facilitant ainsi la transmission des informations, la promotion de l'investissement et la levée des barrières administratives,

4_ proposer un certain nombre de projets prometteurs, les étudier sur le plan économique et financier et faire appel aux investisseurs privés pour y participer,

5_ développer le secteur des affaires privé et public, appeler les investisseurs à participer à la modernisation des bases de production de biens et services, en insistant sur l'importance du transfert de la technologie et du savoir faire et les encourager à injecter de nouveaux investissements tout en préservant les droits des employés. Tout cela accompagne **le programme de modernisation du secteur de l'industrie** qui vise à accroître sa compétitivité au sein du climat de libéralisation du commerce entre les Etats,

6_ développer l'infrastructure de l'exportation, mettre en place les financements, garantir les exportations, multiplier les transactions commerciales avec les marchés prometteurs, mettre en valeur les qualités compétitives des produits et services égyptiens et **mettre en place des accords commerciaux bilatéraux et régionaux** qui permettront l'ouverture des marchés extérieurs aux produits et services égyptiens,

7_ offrir des avantages et des facilités supplémentaires aux entreprises de renommée internationale qui souhaitent créer des centres de production en Egypte pour répondre aux besoins des marchés régionaux, à condition que celles-ci possèdent les nouvelles technologies et veillent au transfert du savoir et du savoir faire à leurs partenaires égyptiens,

8_ promouvoir les secteurs ayant des avantages relatifs à l'exploitation des énergies naturelles et humaines, en particulier le tourisme, l'investissement immobilier, l'agriculture, l'industrie pétrochimique et les technologies de l'information. Tous ces secteurs se caractérisent par une grande valeur ajoutée et une grande capacité à créer des emplois directs et indirects. **J'aimerais insister plus particulièrement sur le secteur prometteur du tourisme,** étant donné le potentiel très élevé qu'il a de générer l'emploi. Un million de touristes de plus chaque année signifie la création d'au moins 200.000 nouveaux postes d'emploi.

Outre notre conviction que l'investissement est la principale voie vers la création de l'emploi, de sorte à satisfaire la demande croissante, le gouvernement exécute, indépendamment de cette action, un programme ayant pour but de stimuler l'emploi. Ce programme s'articule autour des axes suivants :

1- développer la structure de base du secteur de l'emploi à travers la modernisation des bureaux de recrutement et l'optimisation de la capacité de ce secteur à équilibrer l'offre et la demande sur le marché du travail, ainsi que l'actualisation des données concernant les demandeurs d'emploi et les postes disponibles. À ce titre, le nombre de bureaux modernisés a atteint 288,

2- former une force productive qualifiée afin de répondre aux besoins du marché local et international et cela, à travers des stages visant à faire acquérir aux jeunes des

compétences techniques d'excellence, notamment en marketing, en langues et en informatique. Ces programmes permettront aux jeunes de mettre en place des petits projets ou d'investir de nouveaux champs professionnels. Le nombre des stagiaires atteint 162.000 cette année,

3- concevoir un programme d'exportation de la main-d'œuvre égyptienne vers les pays arabes et étrangers. Ce programme doit prendre en compte l'étude des marchés, la formation ciblée, la dynamisation des bureaux de recrutement et la signature d'accords avec les pays importateurs de main-d'œuvre,

4- élargir le champ d'action du Fonds Social, des programmes **d'emprunt populaire** et des familles productives afin d'encourager les jeunes à la libre entreprise, à la créativité et à la mise en place des petits projets,

5- inciter le secteur privé à accroître l'emploi en subventionnant la production et les exportations, ainsi qu'en apportant le soutien aux entreprises qui affrontent des difficultés, notamment celles qui possèdent des chaînes de production inactives, étant donné que l'optimisation des capacités de production est le moyen le plus rapide et efficace de créer de nouveaux postes d'emploi,

6- accroître le besoin en main-d'œuvre à travers la proposition de projets de services publics dans le plan d'investissement de l'Etat et dans le plan accéléré des localités concernant les entreprises qui recrutent pour la mise en œuvre de ce plan.

Deuxième programme

Les subventions, les prix et la réglementation des marchés

Ce programme contribue à la gestion de la conversion à l'économie de marché ; une opération que tous les pays cherchent à réussir afin de s'intégrer à l'économie mondiale et de participer au commerce international. Cela est tout particulièrement indispensable dans le cas d'un pays comme l'Egypte, qui se caractérise par un marché émergent et par une orientation vers l'exportation lui permettant de profiter de son grand potentiel humain afin de réaliser la croissance économique visée.

Cette conversion à l'économie de marché constitue un sérieux défi, dans le sens où il devient difficile de fixer les prix de sorte qu'ils soient accessibles aux consommateurs au faible pouvoir d'achat. En effet, ce système ne permet ni la fixation des prix des produits et services, ni la délimitation de la marge des bénéfices des producteurs et des vendeurs. Ainsi, les prix minimums sont dorénavant fixés par le coût de production ou d'importation et les prix maximums sont fixés par l'offre et la demande. Les prix subissent bien entendu l'influence de plusieurs facteurs, notamment le taux d'ouverture du marché à la concurrence, le pouvoir d'achat, la capacité de production, les mécanismes de contrôle des marchés et les situations de monopole.

Le gouvernement a, en outre, élaboré un programme pour maîtriser l'inflation faisant appel à des politiques à moyen et à long termes, parallèlement à des mesures applicables à court terme, et cela, en vue de protéger la couverture sociale des couches nécessiteuses.

Ainsi, à moyen et à long termes, un ensemble de politiques financières et monétaires influant sur les prix et produisant un équilibre sur les marchés sera appliqué. En effet, la réforme douanière introduisant le nouveau tarif douanier entré en vigueur par le décret présidentiel n° 300 de l'année 2004, vise à accroître la compétitivité des produits égyptiens à travers l'allègement des taxes douanières sur les intrants de production, comme les matières premières et les biens d'équipement, ce qui aura un effet durable sur les prix à la consommation.

Par ailleurs, le nouveau projet-loi des impôts produit une influence positive sur les marchés car, d'une part, il allège les impôts sur les établissements qui produisent des biens ou des services, contribuant ainsi à baisser les coûts, donc à baisser les prix. D'autre part, ce projet-

loi contribue à augmenter le revenu réel par habitant à travers l'augmentation du taux des exonérations fiscales.

Quant au programme de réforme du secteur bancaire appliqué par le gouvernement, il offre à la banque centrale les moyens d'appliquer des politiques monétaires avancées visant en premier lieu à maîtriser le taux d'inflation.

En attendant les résultats à moyen et à long termes de ces programmes, **le gouvernement tient à confirmer, devant l'Assemblée, qu'il entreprend, dans un court délai, des mesures susceptibles de venir en aide aux couches nécessiteuses, nous en citons entre autres :**

1- continuer à subventionner les produits de première nécessité, notamment le pain et les produits figurant sur les cartes de ravitaillement, le coût global de la subvention pour cette année est de 11.6 milliards de LE seulement contre 8 milliards de LE l'année dernière. S'ajoutent à cela une subvention s'élevant à 530 millions de LE sur les médicaments, à 350 millions de LE sur l'eau potable et le réseau des eaux usées, à plus de 2 milliards de LE sur le transport dans les grandes villes et sur les chemins de fer, ainsi qu'une subvention de 570 millions LE aux projets de logements populaires.

Quant aux subventions sur les produits pétroliers comme l'essence, le diesel, le butagaz et le gaz naturel, elles ont augmenté pour passer de 14 milliards LE il y a deux ans seulement à 20.2 milliards LE cette année,

2- bien que nous veillions à maintenir le niveau des subventions pour les couches nécessiteuses voire à l'augmenter, nous affrontons un sérieux défi qu'est l'accroissement démographique qui induit une augmentation du nombre de foyers qui ont besoin de subventions, en plus de l'augmentation des prix des produits de première nécessité subventionnés, surtout qu'une grande partie de ces produits est importée.

C'est pour cette raison que le gouvernement vise à tirer le maximum de la somme allouée par le budget de l'Etat aux subventions, à travers l'application de nouveaux mécanismes pour faire parvenir les subventions aux réels bénéficiaires, étant donné que les subventions directes sur certains produits comme le pain et les produits pétroliers profitent à tout le monde, sans distinction de revenu. Cela induit que l'Etat subventionne également les non nécessiteux, il va de soi alors que si les subventions de l'Etat se limitaient aux couches défavorisées, cela épargnerait des ressources qui pourraient être transformées en subventions supplémentaires pour ces couches-là.

À ce titre, un projet-pilote est entré en phase d'application dans le gouvernorat de Suez. Il s'agit d'un projet d'émission de cartes de ravitaillement électroniques. Nous pourrions évaluer cette expérience une fois que le projet aura été réalisé dans son intégralité vers le milieu de l'année prochaine. Ce projet dont l'application sera, à long terme, généralisée à l'ensemble du territoire national, assurera au consommateur plus de flexibilité à l'achat des produits dont il a besoin sans lui imposer des produits déterminés et évitera qu'il y ait deux prix pour le même produit, remédiant ainsi à la dispersion des subventions. Cela mènera à long terme à la conversion d'un système de subvention des produits vers un système de subvention du pouvoir d'achat des couches nécessiteuses,

3- renforcer le contrôle sur les marchés et sur la chaîne de production et de distribution de pain, dans le cadre de l'application d'une politique de décentralisation. Ainsi, les gouverneurs ont le plein pouvoir de stimuler les mécanismes adaptés à chaque gouvernorat et dynamiser l'action des appareils de contrôle des ministères de l'approvisionnement, de la santé, de l'environnement et de l'intérieur,

4- élargir le champ d'exploitation des marchés de gros et de demi-gros et des chaînes de distribution permanentes et saisonnières, dont le nombre s'élève à 5500 points de vente à des prix de demi-gros, de sorte à libérer les espaces et les points de vente aux distributeurs et commerçants à prix symboliques, tout en offrant gracieusement

l'éclairage et la sécurité. Cela permettra aux exposants de réduire la marge de commercialisation,

5- encourager les chaînes internationales de commerce au détail qui ont prouvé leur compétitivité au sein du marché, à travers l'achat à des prix raisonnables, l'élaboration des propositions particulières pour attirer les consommateurs, la bonne gestion des stocks, la promotion des exportations égyptiennes et la création des postes d'emploi à travers les diverses étapes de circulation d'un grand nombre de produits,

6- modifier le système de rotation des récoltes au sein du secteur agricole et se consacrer aux produits agricoles de base comme le blé, les plantes oléagineuses, les lentilles et les fèves, dans le but de réaliser l'autosuffisance, sans pour autant négliger les produits agricoles destinés à l'exportation. Cela contribuera à baisser le coût de l'importation et à mettre ces produits à la disposition du consommateur à des prix appropriés,

7- développer l'importation des viandes rouges à des prix appropriés à travers la multiplication des sources d'approvisionnement et l'augmentation de l'offre afin d'exercer un pouvoir sur les prix dans le marché local. Cela doit s'accompagner de l'engagement des producteurs de volaille locaux à ne pas gonfler les prix à la vente au détail, étant donné la possibilité de recourir à l'importation si cela sert l'intérêt du consommateur,

8- modifier le cadre législatif afin de créer le climat compétitif approprié conforme au fonctionnement du marché libre. A ce titre, le gouvernement a conçu un projet de loi visant à réglementer la concurrence et à interdire les pratiques de monopole nuisibles, tandis qu'un projet de loi de protection des consommateurs est en cours de préparation. Il s'agit là de projets regroupant un ensemble de mécanismes législatifs visant à faire face aux situations de monopole qui nuisent à la libre concurrence, et à pourvoir le consommateur de moyens juridiques lui permettant de défendre ses droits vis à vis des producteurs et des commerçants,

9- dynamiser le crédit commercial et s'informer sur la solvabilité des commerçants afin d'augmenter le volume des transactions sur les marchés et de contribuer à trouver de nouvelles méthodes de vente à crédit. Cela permettra, par ailleurs, de fournir les informations et de mettre en place des statistiques concernant la disponibilité des produits, le niveau des prix, les marges de bénéfices aux différentes étapes de la durée utile du produit et mettra en place les mécanismes d'alerte en cas d'étranglement.

Troisième programme

Développement des services

Afin d'exécuter les directives du Président de la République concernant la nécessité de prendre en compte la dimension sociale et d'offrir les services de première nécessité à tous les citoyens, en particulier ceux qui ont un revenu limité, le gouvernement a consacré un programme intégré à l'amélioration de la qualité des services dans tous les gouvernorats, en insistant tout particulièrement sur les régions privées de services, comme les zones rurales ou les zones sauvages urbaines.

Ce programme s'articule autour des axes suivants :

- 1- distribuer les services de façon équitable**, en rétrécissant l'écart entre le développement des régions de la Basse Egypte par rapport aux régions de la Haute Egypte, d'un côté, et des zones urbaines par rapport aux zones rurales de l'autre côté, mais aussi en offrant les mêmes services sans distinction de région et en canalisant les mêmes efforts pour chaque citoyen, où qu'il se trouve,
- 2- relier, en grande priorité, tous les villages égyptiens au réseau d'eau potable et d'évacuation des eaux usées.** Il est, en effet, absurde que des villages soient

reliés au réseau d'eau potable et qu'il évacue ses eaux usées dans les rivières en contribuant à leur pollution, causant ainsi un grand nombre de maladies. C'est à cette fin que nous avons décidé d'accorder la priorité absolue aux travaux d'extension du réseau sanitaire aux 240 villages qui en étaient privés jusqu'alors. Les travaux d'approvisionnement de 35 parmi ces 240 villages ont été achevés pour un coût de 225 millions de LE. Les 205 villages restants sera relié au réseau sanitaire au cours des deux prochaines années, mais nous allons d'ores et déjà entreprendre cette année la mise en oeuvre de 8 grands projets d'eau potable dont le coût s'élève à 620 millions de LE. Ces projets augmenteront la capacité du réseau de 330.000 m³/jour. De nouveaux compteurs seront également installés chez les abonnés du réseau, ils seront relevés périodiquement afin de garantir une évaluation juste de la consommation et éviter les estimations approximatives. Parallèlement, 45 projets d'évacuation des eaux usées seront achevés dans 16 gouvernorats à un coût s'élevant à 400 millions de LE, ces projets augmenteront la capacité du réseau d'environ 710.000 m³/jour,

3- **procurer l'électricité et l'éclairage public à tous les villages, hameaux et exploitations agricoles** qui n'ont pas encore été électrifiés jusqu'à présent. Quant aux quartiers populaires et aux villages électrifiés qui nécessitent un apport supplémentaire en énergie, ils pourront l'obtenir, vu que nous visons cette année à éclairer 450 complexes d'habitations, à renforcer les réseaux de 300 villages, à rénover les réseaux de 260 villages et à faire parvenir le courant électrique à une superficie de 10.000 feddans de petites exploitations,

4- **procurer des logements économiques aux citoyens ayant des revenus limités.** En effet, des unités de logement à petite surface et à coût modéré (studios) seront conçues afin de répondre aux besoins des jeunes couples et des familles réduites. Ces unités seront échangées contre d'autres, à plus grande superficie, au cas où la famille viendrait à s'agrandir. 50.000 unités sont prévues pour l'année prochaine, à un coût de 2 milliards et 255 millions de LE, dont 750 millions de LE sous forme d'emprunts avec facilités de remboursement. Parallèlement, le projet de loi pour la protection et la maintenance des bâtiments sera achevé, avec le but de protéger le patrimoine immobilier.

Certaines unités de logement seront mises à la disposition des citoyens sous forme de location, tout en continuant le système d'achat. Par ailleurs, les jeunes désireux de travailler et de s'installer dans les villes nouvelles pourront bénéficier de locaux commerciaux avec des facilités de paiement qui s'étendent sur 10 ans.

Nous veillerons également, à travers la mise en vigueur de la loi pour le financement immobilier, à procurer des logements pour les citoyens ayant des revenus moyens ou limités en mettant en place un système de facilités de paiement et de crédits à long terme,

5- **veiller à la propreté des villes et des villages** et mettre en place un plan de collecte des déchets avant leur accumulation. Nous oeuvrerons également à mettre en place des usines de recyclage et à exploiter les déchets solides afin de produire l'énergie électrique nécessaire à certaines régions, à l'instar du modèle du gouvernorat de Sharquiyya,

6- **restructurer le secteur des transports, tout en continuant à subventionner les couches ayant des revenus limités.** À ce titre, le gouvernement vise à encourager la création de sociétés de transports en commun, à organiser le services des taxis collectifs et à créer plusieurs sociétés de taxis pour la capitale afin d'offrir un service de meilleure qualité au sein du Grand Caire.

Nous visons également à perfectionner le plan de développement du transport fluvial par la réalisation des projets de développement du couloir de navigation fluviale reliant Damiette au Caire, et le Caire à Assouan, afin de faciliter le transport des passagers et des marchandises entre les différentes villes et gouvernorats, à moindre coût, sans pollution et sans encombrement des routes,

7- mettre en place un programme d'assistance sociale à tous les citoyens, ce programme comprend plusieurs sous-programmes qui visent à développer les projets des familles productives et ceux des femmes chefs de famille et à compléter la couverture sociale afin qu'elle atteigne les autres couches économiquement faibles. S'ajoute à cela le programme d'assistance des jeunes dans les facultés, les écoles, les maisons de jeunes et les centres culturels, qui ambitionnent de canaliser l'énergie des jeunes dans des activités plus intéressantes,

8- exécuter un plan aux priorités précises afin d'élargir et d'entretenir le réseau routier inter et intra urbain et entre les villages, en s'intéressant tout particulièrement à la sécurité routière,

9- poursuivre le plan de développement des zones sauvages urbaines et y améliorer le niveau de services humanitaires et sociaux. À ce titre, la construction des 6500 unités de logement pour accueillir les habitants des zones sauvages urbaines sera achevée à un coût de 700 millions de LE.

Le développement des services doit nécessairement s'accompagner d'une restructuration des secteurs qui supervisent leur création, leur fonctionnement et leur entretien et ce, par la décentralisation de la planification, de l'exécution et de la gestion. Il doit également s'accompagner de la création d'entités organisationnelles qui supervisent les sociétés en charge de l'exécution qui délivrent les permis nécessaires pour le fonctionnement et l'entretien, contrôlent la qualité des services et fixent le tarif des services en fonction des coûts et des revenus.

Quatrième programme

Améliorer le rendement économique

Le gouvernement exécute un programme intégré composé d'un ensemble de mesures visant à accroître la compétitivité de la base productive en Egypte et à augmenter les moyennes de la croissance économique. Ces mesures visent également à permettre aux secteurs public et privé de participer activement à l'investissement, et ce, à travers l'allègement des taxes douanières et fiscales et la restructuration du secteur financier et plus particulièrement de l'appareil bancaire en vue d'un financement plus efficace des nouveaux projets, ainsi que l'ajout de nouveaux placements financiers destinés à promouvoir l'économie.

Nous avons effectivement entamé plusieurs mesures de développement, qui seront complétées par l'approbation de l'ensemble des législations que le Président de la République a soumises à cette Assemblée. Ces mesures et législations peuvent être résumées comme suit :

1- alléger les taxes douanières sur les intrants de production, qu'il s'agisse de biens d'équipement, de pièces de rechange ou de matériel industriel. Cela s'est opéré à travers la restructuration complète des tarifs douaniers, ainsi, les catégories des tarifs ont été réduites de 27 catégories à 6 et les anomalies qui entravaient le processus de production ont été supprimées. Parallèlement, les taxes sur les services qui varient de 1% à 3% ont été annulées. En outre, une annexe comprenant les modifications des tarifs a récemment été publiée en vue de s'adapter au secteur de l'industrie et de l'exportation dans le cadre de la gestion moderne des douanes.

Le nouveau tarif a contribué à la simplification des démarches douanières et a réduit les estimations parfois erronées des douaniers. En outre, la gestion douanière a été améliorée par le développement des procédures de dédouanement avant l'arrivée des

marchandises, par l'introduction du système d'examen post-dédouanement, par l'examen par échantillon, par le recours au système de gestion des risques et par l'informatisation du système administratif. Tout cela aboutira à la réduction du délai de dédouanement de 7 jours à moins de 48 heures avant la fin de l'exercice en cours,

2- la restructuration intégrale du code des impôts en vue d'y introduire les concepts modernes et internationaux en matière de fiscalité, tels que l'allègement des taxes par la baisse des taux fiscaux sur les revenus de l'activité commerciale de 42% à 20%, par l'élargissement des tranches fiscales et par l'augmentation du seuil d'exonération portant sur les charges familiales afin qu'il atteigne 15.000 LE pour les familles où les deux conjoints travaillent. Certes, ces réductions pourraient déboucher sur une baisse provisoire de plus de 3 milliards de LE, mais elles contribuent, par ailleurs, à développer les ressources locales par l'élargissement de la base fiscale à tous les secteurs, à accroître la contribution fiscale tant chez les individus que chez les institutions, à maîtriser la société fiscale, à remédier à l'évasion fiscale et à intégrer les secteurs non officiels de l'économie dans l'économie nationale.

Cette réforme ambitionne de transformer la vision du gouvernement envers le contribuable, d'une vision d'adversaire à une vision de partenaire fiable dans la marche vers le développement économique et l'équilibre financier national.

La mise en œuvre de ce programme développera de façon considérable l'administration fiscale en modernisant les mécanismes de collecte et le système d'imposition, en introduisant le système d'examen par échantillon et le système de gestion des risques, en engageant le service des impôts à appliquer les normes de comptabilité égyptiennes et en mettant fin aux démêlés judiciaires avec les contribuables. Ce dernier point s'opérera par la reconstitution de comités de cassation avec des membres neutres, ainsi que par la mise en place d'un Conseil Suprême des Impôts ne dépendant pas du service des impôts, qui contrôlera l'application juste du système fiscal.

Le système fiscal proposé est fondé sur une philosophie nouvelle, qui transforme la vision que la société a des impôts. Ainsi, si le but des impôts était jadis de recueillir le plus haut taux de surplus économique afin d'être redistribué dans la société par le gouvernement, il est maintenant de laisser la plus grande part de ce surplus dans la société, afin que s'opère une redistribution naturelle plus efficace à travers la consommation et l'investissement.

Cela va de pair avec la réforme fiscale générale sur les ventes qui permet d'annuler l'impôt sur les biens d'équipement importés et de rectifier l'impôt sur certains produits pétroliers, sans imposer des taxes supplémentaires, à l'instar des douanes,

3- procéder à une réforme structurelle et financière du secteur bancaire et accomplir les fusions nécessaires à la création d'entités bancaires puissantes. Cela doit être contrôlé par un appareil qualifié, capable de gérer une politique monétaire afin de contribuer à augmenter les taux de croissance économique et le volume des investissements. Cette réforme sera appliquée comme suit :

- 1- la restructuration administrative et financière des banques publiques, en prenant en compte l'optimisation des ressources humaines, les nouvelles technologies et la gestion des risques liés au crédit,
- 2- vendre les actions des banques publiques dans les banques mixtes, et prévoir la privatisation d'une banque publique,
- 3- diminuer le nombre de banques par des fusions acquisitions,
- 4- mieux gérer les **crédits** irréguliers par un système de recouvrement rapide et efficace tout en évitant le recours aux tribunaux, continuant ainsi à transformer les projets déficitaires en projets bénéficiaires,

- 5- moderniser et développer les mécanismes de travail de la banque centrale et renforcer son rôle de contrôle,
- 6- créer des entités qui complètent les activités des banques en matière d'enquêtes créancières et d'assurance de dépôts bancaires,

4- développer les activités de financement en dehors du secteur bancaire. Ces activités sont le développement du marché des valeurs boursières en vue d'attirer les investissements étrangers, l'utilisation de l'argent de l'épargne en fonction des investisseurs et l'introduction de nouvelles méthodes dans la bourse des valeurs, comme la vente à crédit, tout en faisant de l'Egypte un centre régional d'investissement. Il s'agit également d'élargir les possibilités du marché de l'assurance en Egypte en augmentant le nombre des produits qu'il propose. Cela s'opère à travers l'encouragement et l'encadrement des fusions entre les compagnies d'assurance en vue de créer des entités puissantes et compétitives, à l'ombre des mécanismes du marché, ainsi qu'à travers la dynamisation des fonds privés d'assurances afin qu'ils accomplissent un rôle plus prépondérant en matière d'investissement et de promotion de la culture des assurances auprès du public.

En outre, la loi du financement immobilier contribuera à créer un marché efficient pour les bons du trésor et à favoriser un climat propice à l'investissement étranger et local. Cela va de pair avec l'émission par l'Etat de bons à long terme en vue d'encourager les crédits immobiliers et l'investissement institutionnel,

5- concevoir et exécuter un programme intégré de gestion des actifs appartenant à l'Etat dans le secteur public et le secteur des affaires public et privé. Ce programme doit prendre en compte les aspects suivants:

- 1- la restructuration des entreprises en difficulté à l'aide du fonds consacré à cet effet en observant des règles strictes quant au budget réservé à l'investissement et en insistant sur le développement de la gestion et l'évaluation du rendement,
- 2- la mise à disposition des actifs destinés à la vente en fonction des règles de bonne gestion des fonds publics et du droit des employés,
- 3- la vente de la part des fonds publics dans les sociétés mixtes en observant les règles de transparence, ainsi que l'application des mécanismes du marché en vue de déterminer le prix adéquat,

6- la gestion de la dette publique locale et l'allègement de son coût de service en consommant les dettes à coût élevé, en recherchant des sources de financement moins coûteuses, en associant le financement étranger à des dotations et à des crédits facilités qui seront employés dans des projets rentables en devises.

De prime abord, il pourrait sembler que le programme de développement du rendement économique contribue au gonflement de la dette publique locale, étant donné qu'il se passe de certaines ressources capitales provenant des douanes et des impôts. Mais en réalité, le gouvernement considère que la dynamisation de l'activité économique, qui résultera de l'application de ce programme, mènera forcément à l'augmentation de la recette des impôts. Par ailleurs, l'augmentation de la dépense publique mènera à l'augmentation du pouvoir d'achat, ce qui constitue un vecteur de stimulation économique, même si cela nécessite l'augmentation de la dette à court terme.

Le déficit budgétaire sera jugé positivement ou négativement en fonction de sa capacité à contribuer efficacement au développement et de la capacité de l'économie à engendrer les ressources nécessaires pour remédier à ce déficit à moyen terme et ce, en agissant de sorte que la dette publique n'entrave pas la stabilité de la totalité de l'économie.

Cinquième programme

Le développement de l'enseignement et de la recherche scientifique

Les ressources humaines sont une composante essentielle du programme de développement. Si nous nous efforçons d'affronter les défis de l'explosion démographique et de répondre aux besoins du nombre croissant de citoyens, il faudra aussi exploiter le potentiel humain que cela représente. Il faudrait former ces masses qui ne cessent d'augmenter aux exigences du marché du travail, de sorte à canaliser leur énergie afin de produire des produits et des services compétitifs tant sur le plan national que sur le plan international.

Notre objectif est de doter l'Egypte d'un atout compétitif majeur composé d'une force productive qualifiée. Cela a un coût et nécessite une amélioration du système éducatif qui passe par les points suivants:

1-augmenter la capacité d'accueil des établissements publics en continuant à accroître le nombre des écoles, cela permettra de réduire le nombre d'élèves par classe et d'accueillir de nouveaux inscrits. Le plan prévoit la création de plus de 10.000 classes à un coût qui atteindra 1 milliard de LE cette année,

2-élargir la palette des formations qui s'offrent au choix des différentes classes sociales, en veillant à garantir la gratuité de l'enseignement à tous ceux qui en ont besoin et en échelonnant le coût des établissements expérimentaux et des établissements pilotes créés par l'Etat pour satisfaire la demande croissante. Il est également prévu de permettre au secteur privé de participer à ces projets, sous le contrôle de l'Etat,

3-continuer à améliorer les programmes afin que leur produit « output » soit adapté aux besoins du marché du travail. À ce titre, nous entamerons l'année prochaine une réforme de l'enseignement secondaire afin de décharger à la fois les élèves et leurs familles. Cette réforme met l'accent sur un nombre limité de matières obligatoires qui sont à la base de la formation des élèves auxquelles s'ajouteraient des matières optionnelles qui varient selon le choix de l'enseignement universitaire. Enfin viennent des matières supplémentaires sensées développer les différents talents des élèves.

Quant à l'enseignement technique qui accueille plus de deux tiers des élèves du secondaire, il verra le renouvellement de quelques expériences réussies dans les domaines des technologies de maintenance et des technologies de l'information. Nous veillerons aussi à dynamiser l'application du projet Moubarak-Köhl et à mettre en place un enseignement supérieur spécialisé pour accueillir les élèves des écoles techniques, à travers la création de facultés technologiques destinées à former une nouvelle génération de main d'œuvre spécialisée,

4- le programme du gouvernement ambitionne de dépasser l'étape où seule la quantité comptait, pour se tourner plus vers une recherche de la qualité. Cela nécessite la mise en place de critères d'évaluation des contenus pédagogiques et la création d'un cadre institutionnel indépendant qui évalue la performance et qui contrôle la qualité au sein des établissements. À ce titre, le Conseil des Ministres a donné son accord pour soumettre à votre Assemblée un projet-loi visant à créer un Comité National pour l'Accréditation et la Qualité de l'Enseignement afin de garantir un meilleur enseignement et de fournir des « out-put » qualifiés,

5- promouvoir la décentralisation et la participation sociétale à travers le transfert de certaines compétences du Ministère de l'Enseignement vers les gouvernorats, ainsi qu'à travers la transformation des conseils de parents d'élèves et d'enseignants en conseils de curateurs, en vue de gérer les établissements et d'encourager la société civile à investir dans le secteur de l'enseignement. Quant au rôle du ministère, il consistera principalement à mettre en place des politiques, à concevoir et améliorer les programmes et à établir un suivi de la performance,

6- développer l'enseignement supérieur et continuer à promouvoir les universités publiques et à transformer leurs annexes en universités indépendantes. Cela permettra, en effet, de continuer à fournir 1.25 millions de places gratuites dans l'enseignement universitaire public pour les étudiants qui répondent aux critères d'excellence. Par ailleurs, nous encouragerons les universités publiques à mettre en place des filières d'enseignement en langues étrangères à un coût raisonnable, afin de répondre à la demande croissante pour cette catégorie de diplômés. Cette expérience a déjà fait ses preuves auprès de certains étudiants et parents.

En outre, nous appellerons la société civile et le secteur privé à investir dans la création de nouvelles universités afin d'élargir la palette des choix en matière d'enseignement payant. Nous donnerons la priorité, à ce titre, aux universités nationales à but non lucratif. La société civile sera, en effet, appelée à participer à la création de l'Université Nationale Egyptienne qui aura une capacité d'accueil de 40 mille étudiants (es). Une université égyptienne pour l'enseignement à distance verra également le jour et créera ainsi des chances supplémentaires d'accéder à un enseignement spécialisé basé sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication,

7- accorder une attention toute particulière aux enfants surdoués en vue de développer leurs talents scientifiques, techniques et sportifs et apporter l'attention nécessaire aux handicapés afin de les intégrer totalement ou partiellement dans le système éducatif.

Concernant la recherche scientifique, le gouvernement opte pour l'orientation des projets de recherche afin qu'ils apportent des solutions aux problèmes qui se posent dans les secteurs de production de biens et de services, en faisant participer ces secteurs au financement de la recherche scientifique. Par ailleurs, nous insistons sur la nécessité de relier les centres de recherche aux diverses institutions de la société. À ce titre, chaque secteur public de production de biens ou de services a été chargé de définir les 10 problèmes les plus importants qui se posent à lui afin de chercher des solutions scientifiques et réalistes, tirant ainsi parti du potentiel de la recherche scientifique en Egypte.

Sixième programme

Le développement des services de santé et la maîtrise de la croissance démographique

Le gouvernement est conscient de la nécessité d'offrir des services de santé à tous les citoyens sur un même pied d'égalité et de mettre à jour ces services afin qu'ils soient en phase avec les nouveautés de la médecine. À cette fin, nous avons entamé l'exécution d'un programme intégré prenant en compte les points suivants :

1- améliorer les soins primaires à travers la mise en œuvre d'un plan innovateur et ambitieux de réforme de la santé. Cette réforme porte le nom de « système de médecine familiale » et offre des soins thérapeutiques et préventifs, ainsi que des soins de santé publique, des soins pédiatriques et des soins de maternité. Ce système permet donc de résoudre 80% à 90% des problèmes de santé, il est actuellement expérimenté dans cinq gouvernorats : Alexandrie, Manoufiyya, Sohag, Qena et Suez. 262 unités et centres de santé familiale y sont équipés afin de prodiguer des soins, en plus de 13 hôpitaux centraux et 13 laboratoires. Ce même système connaît un succès sans précédent et sera ainsi élargi à d'autres gouvernorats. Ce programme permettra de créer 250 unités tous les ans.

Nous visons, pour l'année prochaine, à équiper 400 dispensaires pour soins de maternité et soins pédiatriques, à développer les services gynécologiques et obstétriques et ceux consacrés aux naissances prématurées dans 3 nouveaux hôpitaux, de même, nous porterons à 85% les soins offerts aux enfants handicapés,

2- améliorer les soins secondaires en développant les hôpitaux publics, centraux et ruraux, les écoles d'infirmiers et les instituts d'auxiliaires médicaux ainsi qu'en complétant les équipements disponibles dans les centres de santé.

La mise en place de 414 centres de santé est prévue pour l'année prochaine à un coût global de 326 millions de LE. Sont également prévus 8 centres de cancérologie dans les gouvernorats et 3 centres de cardiologie et de gastroentérologie, un hôpital d'ophtalmologie et deux centres pour traiter la tuberculose. 35 laboratoires et 80 centres de radiologie seront rénovés et équipés. Par ailleurs, les banques du sang au nombre de 272 seront également rénovées et équipées,

3- développer les soins d'urgence en ajoutant 50 ambulances à une valeur globale de 15 millions de LE au parc existant et en fournissant de nouveaux équipements à un coût supplémentaire de 15 millions de LE. Il est également prévu de créer 2 hôpitaux pour les soins de réanimation et des centres d'urgence supplémentaires, d'acquérir 4 hélicoptères ambulances et 4 navettes de secourisme fluvial et maritime, et cela, dans le cadre d'un réseau national de services d'urgence mis en place en collaboration avec le Ministère de la Défense,

4- développer la couverture d'assurance maladie à travers la mise en œuvre d'un plan de restructuration financière, technique et législative, le but étant d'élargir la couverture d'assurance maladie à toutes les couches de la société dans le cadre d'une loi d'assurance couvrant les nouveaux-nés. Cela nécessite également l'homogénéisation des lois régissant le secteur des assurances.

Il faudrait également faire en sorte que le prestataire de services d'assurances n'en soit pas le bailleur de fonds et que la qualité des services offerts soit améliorée, notamment par un système de formations continues des employés de ce secteur.

Les dépenses des services d'assurance maladie ont atteint 1.6 milliards de LE l'année dernière et le nombre des assurés a atteint 35.4 millions. Ces assurés disposent de 7000 dispensaires, de 41 hôpitaux d'une capacité d'accueil de 3700 lits, de 26 centres de dialyse et de 177 centres de planning familial,

5- améliorer la qualité des soins gratuits dans le cadre d'un réseau national d'enregistrement, de suivi, d'évaluation et de mise à jour des procédés thérapeutiques.

Le nombre de citoyens ayant bénéficié des soins cette année a augmenté d'environ 6,5% et les dépenses ont augmenté de 10.8%. Par ailleurs, la modernisation du système de soins gratuits a permis d'élargir le domaine des prestations offertes.

Le coût de la thérapie médicamenteuse gratuite a atteint 650 millions de LE l'année dernière, ce coût fut principalement consacré aux maladies chroniques, aux traitements accompagnant les interventions chirurgicales, au dysfonctionnement rénal et à la greffe d'organes.

Le gouvernement souhaite confirmer son soutien au système des soins médicaux gratuits afin de soigner tous les malades, notamment les démunis.

Concernant les politiques pharmaceutiques, le programme du gouvernement vise à garantir l'accès continu aux médicaments de première nécessité et à soutenir l'industrie pharmaceutique égyptienne en encourageant l'investissement dans ce secteur et en mettant en place un mécanisme de fixation des prix équitable et souple, qui prenne en compte à la fois les revenus et les besoins des plus démunis.

Monsieur le Président de l'Assemblée
Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée

Le Président de la République affirme que la croissance démographique est le principal obstacle au développement et à la croissance, il nous a ainsi confié l'exécution d'un programme ambitieux pour réguler la croissance démographique. Nous avons donc pris la décision d'appliquer une stratégie de maîtrise de la croissance démographique qui se présente sous la forme d'un projet national visant à :

- baisser le taux de natalité à moins de 25 pour mille,
- baisser le taux de mortalité à 6 pour mille,
- baisser le taux de croissance naturelle à 19 pour mille,
- baisser le taux de fertilité à trois enfants par femme.

En vue de réaliser ces objectifs :

Différents ministères coopèrent et collaborent entre eux, d'une part et, d'autre part, le Conseil National de la Démographie dynamise son rôle institutionnel afin de mettre en place des politiques démographiques et une planification opérationnelle en vue d'appliquer les stratégies démographiques suivantes :

- augmenter le nombre des bénéficiaires du planning familial d'environ un demi million de femmes,
- créer 27 centres pilotes de santé génésique, à raison d'un centre dans chaque gouvernorat, à un coût de 24,3 millions de LE,
- former 7000 nouvelles conseillères-femmes dans les campagnes à un coût de 4 millions de LE,
- acheter 100 dispensaires itinérants afin de couvrir les zones défavorisées à un coût de 43 millions de LE,
- augmenter le nombre des centres de santé dans différents endroits en mettant l'accent sur la santé génésique et sur le diagnostic des maladies et des tumeurs,
- lancer une campagne de sensibilisation appelant à contribuer à la réussite de ce programme ambitieux,
- stimuler l'action des associations nationales et des ONG en collaboration avec le Ministère de la Santé et avec la population afin de promouvoir les actions du planning familial,
- mettre les nouveaux moyens de contraception à la disposition des citoyens et encourager leur utilisation,
- offrir des services de plus en plus efficaces dans les zones d'habitations sauvages urbaines et les zones défavorisées.

Le principe de ce programme est de faire converger le plan de maîtrise de la croissance démographique et les projets de développement des services de santé en vue de perfectionner la prévention contre les maladies, d'améliorer la santé publique des générations à venir, et de leur consacrer une part équitable de services et de revenus.

Septième programme

Développer l'appareil administratif de l'Etat

Le nombre des employés du gouvernement et des différentes institutions de l'Etat a enregistré une augmentation pour atteindre 5,67 millions de fonctionnaires travaillant dans un cadre juridique et réglementaire qu'il est grand temps de moderniser. D'autre part, ces fonctionnaires eux-mêmes ont besoin de programmes de formation avancés afin de stimuler leurs compétences et d'augmenter leur rendement.

Le gouvernement prend en compte, à ce titre, les aspects suivants :

1-moderniser et simplifier les services offerts aux citoyens et aux investisseurs en vue de mettre fin à la bureaucratie et aux déviations et d'accomplir le travail avec plus de rapidité. Cela nécessite la simplification des démarches, l'informatisation des procédures administratives, l'établissement de liens électroniques entre les diverses institutions de

l'Etat en vue d'éviter aux citoyens de demander plusieurs fois le même document, uniformiser les frais et développer les services via le net, à travers le projet du gouvernement électronique,

2-moderniser les systèmes de gestion dans les institutions étatiques et s'intéresser particulièrement à l'élaboration du budget général, aux ressources humaines, aux comptes financiers, aux achats gouvernementaux, à la gestion de la réserve de marchandises ainsi qu'au recensement des biens immobiliers gouvernementaux. Ces démarches iront de pair avec la modernisation de l'administration portuaire et des systèmes fiscaux et douaniers afin d'accélérer les procédures de dédouanement,

3-mettre en place des banques des données nationales et économiques. Cela se traduit par la généralisation de l'utilisation du numéro national dans toutes les administrations de l'Etat et par la modernisation du régime foncier à travers la concrétisation du projet du registre cadastral,

4-la restructuration du secteur gouvernemental, la rationalisation du volume de l'appareil administratif de l'Etat, l'optimisation des compétences des fonctionnaires du gouvernement et la résolution du problème d'excédent du nombre d'employés à travers le transfert des activités à caractère économique vers le secteur privé sous le contrôle de l'Etat,

5-la modernisation du système d'attribution des postes de décision en recrutant des personnes compétentes, qu'elles fassent partie des effectifs gouvernementaux ou pas, en nommant les futurs responsables à des postes d'assistants exécutifs en vue de les former et en encourageant les jeunes hautement qualifiés à se préparer à occuper des postes dans l'appareil exécutif,

6-promouvoir la décentralisation et la participation sociétale à travers le renforcement des prérogatives des gouverneurs en matières de gestion des localités et de recrutement pour les postes de direction et le transfert des compétences des ministères vers les gouvernorats, tout en leur accordant une plus grande flexibilité afin de définir leurs besoins de croissance et de participer à la préparation du budget de l'Etat. Par ailleurs, les gouvernorats devraient être associés à la gestion du budget consacré à l'emploi, à l'entretien et aux services. Cela devrait s'accompagner, d'un côté, de la dynamisation du rôle des conseils populaires locaux en matière de contrôle, et de l'autre côté, du partage des tâches entre ces conseils et les conseils exécutifs afin de leur conférer un rôle plus important dans la participation à l'élaboration des plans et le contrôle de leur exécution.

Huitième Programme

Protéger les richesses naturelles

Nous possédons de grandes richesses naturelles, certaines ont une valeur qui se chiffre à des centaines de milliards de LE et d'autres ont une valeur inestimable, comme le climat tempéré et les centaines de kilomètres de plages, sans parler des réserves naturelles et, bien entendu, du Nil. Il est donc indispensable d'inclure, en sein de nos programmes, un programme de préservation de ces richesses.

Ce programme s'articule autour des axes suivants :

1-la rationalisation de l'exploitation des eaux du Nil à travers les projets d'irrigation pérenne dans les anciennes terres et la généralisation de l'irrigation par aspersion dans les nouvelles terres, ce qui réalisera une économie de 30 % des eaux,

2-préserver les terres agricoles. Nous avons décidé à ce titre, de faire un relevé d'images aériennes des agglomérations urbaines afin de mieux cerner leur taille et d'empêcher leur expansion sur les terrains agricoles. Nous avons également décidé de généraliser l'usage des titres des propriétés et des plans urbains et ruraux en vue d'élaborer une nouvelle urbanisation qui restera en vigueur pour une durée de 20 ans et qui équilibrera l'expansion urbaine et la préservation des terres agricoles. Cela s'accompagnera du durcissement des

sanctions en cas de violation des terrains agricoles, notamment après l'entrée en vigueur du nouveau plan urbain,

3-mettre en place une nouvelle stratégie de développement agricole en introduisant une nouvelle méthode de rotation des récoltes comme suit :

- se convertir, petit à petit, de la culture de la canne à sucre vers la culture de la betterave,
- réaliser l'autosuffisance en lentilles dans un premier temps puis en fèves dans un second temps,
- encourager la culture des fruits et légumes dans les nouvelles terres en vue de les exporter,
- réduire la surface cultivée en riz au profit du maïs jaune,
- dynamiser le rôle du fonds d'estimation des prix des récoltes agricoles afin de subventionner la production en cas de crise due aux conditions climatiques ou aux fluctuations des cours mondiaux,
- cultiver 50 mille feddans de plantes oléagineuses et de maïs jaune à Tochki et à l'est de El Owaynat en vue de réduire le pourcentage des importations des huiles de 90% à 70% de la consommation et de fournir certaines catégories de fourrages,
- élaborer un plan d'exploitation des côtes et des lacs égyptiens afin d'encourager la consommation des produits aquacoles, étant donné leur grande valeur nutritionnelle et leur coût économique,

4-l'exploitation optimale de la richesse pétrolière :

Le gouvernement œuvre dans le sens de l'optimisation de la production et de la consommation des produits pétroliers comme le brut et le gaz naturel afin de couvrir les besoins du marché local et d'en faire un vecteur de développement.

Le monde d'aujourd'hui connaît une activité intense de production du pétrole et du gaz. Les gisements récemment découverts sont la cible de nombreux plans de développement afin d'optimiser la production du brut et du gaz naturel et d'augmenter le volume des exportations des produits pétroliers de haute qualité. Ces plans d'aménagement visent également la mise en œuvre de grands projets de liquéfaction et d'exportation du gaz naturel, ce qui ne manquera pas d'exercer une influence positive sur la réserve en devises et sur le trésor public. Cela s'accompagne également de l'application intégrale de la première étape du plan national pour les produits pétrochimiques qui vise à accroître la valeur ajoutée de la richesse pétrolière à travers l'extraction des dérivés pétroliers de grande valeur et la production de nouveaux dérivés.

Ces projets nécessitent un investissement d'une valeur de 3.7 milliards de dollars et s'orientent, pour la plupart, vers l'exportation à des prix dépassant largement ceux de l'exportation du brut et du gaz naturel,

5-l'exploitation optimale des ressources énergétiques :

Nous avons pour but de produire l'énergie nécessaire pour satisfaire l'augmentation exponentielle des charges et à la mise en œuvre des projets de développement. Ainsi, un plan d'urgence de création de 4 centrales électriques d'une capacité globale de 4500 Mégawatt est mis à exécution au nord du Caire, à Noubariya, à Talkha El Guédida et à El Koraïmat. Les études ont démontré que l'Égypte aura besoin d'une énergie supplémentaire de 33 mille mégawatt d'ici l'an 2022. Par ailleurs, l'Etat s'est préoccupé de relier le réseau électrique égyptien aux autres réseaux arabes et africains afin de profiter du décalage horaire entre les pointes de consommation respectives, ce qui permet de constituer une réserve confortable en énergie.

Nous veillons également à accroître la production des énergies nouvelles et renouvelables en exploitant l'énergie éolienne et l'énergie thermo solaire, ainsi qu'en observant une

politique de substitution des carburants liquides par le gaz naturel, étant donné l'influence positive que cela aura sur l'environnement,

6-la protection de l'environnement est un choix civilisationnel que nous avons opéré et que nous avons assis par des lois et des décisions auxquelles il est impératif de se soumettre. Par ailleurs, il est également indispensable de mettre en oeuvre des projets de lutte contre la pollution et des projets de protection des réserves naturelles. Ces projets comprennent l'évacuation et le recyclage des déchets solides et la gestion des déchets agricoles et industriels en mettant en place des centres et des usines de traitement des déchets. En outre, ces projets comprennent un plan de réutilisation des eaux usées traitées pour arroser la surface sylvicole et les espaces verts et prévoient également une conversion des voitures à moteur diesel vers l'utilisation du gaz naturel et un contrôle du taux de pollution produit par ces voitures.

Notre objectif est le développement durable, l'équilibre environnemental et la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles.

Neuvième programme

Améliorer le climat politique et législatif

Nous avançons ensemble, à pas déterminés, sur la voie de la démocratie et nous observons des politiques strictes afin d'encourager la participation dans la vie politique sous diverses formes et à plusieurs niveaux. Nous nous dirigeons vers plus de réformes politiques et vers une consolidation de l'exercice de la démocratie dans un cadre législatif et exécutif plus adapté. Ceci s'opère en parfaite collaboration avec votre Assemblée et avec le Conseil Consultatif, ainsi qu'à travers le dialogue permanent avec l'ensemble des partis politiques, et cela, en vue de réaliser ce qui suit :

1-élargir la base de la participation populaire dans la vie politique à travers l'actualisation des listes électorales, tout en encourageant les jeunes et les jeunes femmes en particulier à s'y inscrire, et aussi en les sensibilisant à l'importance de la participation à la vie politique,

2-moderniser les codes de l'exercice politique. Les codes les plus importants parmi ceux-là sont : le code de l'exercice des droits politiques, le code des partis politiques, le code du conseil du peuple, le code des organisations et des syndicats professionnels, le code des institutions nationales et le code de la gestion des localités. Ces amendements et réformes législatifs visent à renforcer le climat politique et la participation de toutes les couches de la société dans le processus démocratique, étant donné l'importance que cela représente pour la réforme politique entreprise par Monsieur le Président de la République. Cette réforme s'est traduite par la formation du conseil national des Droits de l'Homme, par l'abolition de la peine des travaux forcés et par l'annulation de certains décrets militaires et des tribunaux de la Sécurité de l'Etat,

3-mettre en œuvre des politiques de renforcement de la femme et valoriser son rôle dans la société à travers plusieurs actions : lutter contre la discrimination à l'égard des femmes, accélérer la création des tribunaux de famille, réformer le code de la nationalité et des pensions alimentaires, promouvoir l'éducation des filles, améliorer le niveau socio-économique et le niveau de santé de la femme et accroître son taux de participation à la vie politique et économique,

4-mettre en œuvre plusieurs programmes d'orientation des jeunes et encourager leur participation aux œuvres de bénévolat, consolider leurs valeurs patriotiques et leur inculquer la valeur de la libre entreprise, les maintenir au courant des événements internes et externes, les pousser à dialoguer avec les spécialistes des domaines qui les intéressent et affirmer leur rôle à travers la création d'un conseil national de jeunes.

En plus de tout ce que nous avons cité plus haut, l'amélioration du cadre législatif nous impose de poursuivre les amendements actuels afin qu'ils accompagnent le mouvement de réformes économiques, sociales et politiques. Cela nous pousse, par ailleurs, à dynamiser les recours légaux pour résoudre les litiges qui opposent les citoyens à l'Etat, à accélérer la durée de traitement des dossiers et à trancher en fonction de principes juridiques fixes. Par ailleurs, le gouvernement a décidé de mettre fin aux litiges jugés sans grande importance par les autorités compétentes.

Nous insistons également sur l'importance de réguler la circulation sur les routes égyptiennes à travers l'application de la réglementation en vigueur, la sensibilisation des citoyens et des agents de la circulation aux règles de la bonne conduite et le contrôle de la circulation routière des automobilistes.

Le ministère de la justice met en œuvre un projet intégré de développement administratif et technologique à tous les niveaux des tribunaux dans le but de faciliter les démarches juridiques et de moderniser les procédés de jugement et leur application en coordination avec le ministère de l'intérieur.

Quant à l'action extérieure de l'Egypte, elle s'articule autour de la coopération, de la promotion des accords bilatéraux avec tous les pays du monde et avec les ONG et autour de la dynamisation de la présence diplomatique égyptienne dans les régions prioritaires.

La politique étrangère égyptienne est basée sur l'importance régionale et internationale de l'Egypte et sur ses relations privilégiées avec les Etats, les groupements régionaux et les organismes internationaux.

Cela est en grande partie dû à la politique judicieuse menée par le Président Moubarak qui affirme la position de leader qu'occupe l'Egypte sur le plan arabe, africain et parmi les pays en développement.

L'Egypte est un pays qui appelle à la paix et la stabilité et qui mène une lutte contre le terrorisme. Par ailleurs, ses prises de position modérées lui permettent de jouer un rôle de médiateur dans les conflits. L'Egypte rapproche les points de vue discordants, sans abandonner ses droits légitimes.

Nous comptons sur l'image de marque de l'Egypte pour nouer des liens économiques susceptibles de nous soutenir dans nos réformes, de nous ouvrir les marchés, de nous permettre d'exporter nos produits avec des avantages relatifs et d'encourager les investisseurs étrangers à investir chez nous.

Dixième programme

Construire une société de l'information

De nos jours, le monde vit à l'ère de l'économie du savoir. Ainsi, le développement dépend moins des ressources naturelles que de l'innovation et de la créativité. À ce titre, le Président Moubarak a lancé l'initiative de la société de l'information égyptienne. Lors des 5 dernières années, l'Egypte a enregistré une grande évolution en matière de technologie de l'information et de la communication. À présent, le défi consiste à exploiter ces réalisations pour soutenir les programmes de développement économique et social.

Nous continuerons à répandre les services intégrés de communication partout en Egypte, par la mise à disposition des citoyens de lignes de téléphone fixe et de téléphone portable, ainsi que d'abonnements à Internet et de postes d'ordinateur à des prix appropriés au revenu, grâce à une étroite coopération entre le gouvernement et le secteur public et privé, une expérience que nous souhaitons étendre à d'autres secteurs.

Tout cela s'accompagne de programmes de formation de spécialistes en technologies de l'information et de la communication et de programmes de formation technique pour les

jeunes, afin qu'ils acquièrent les compétences requises par le marché du travail. À ce titre, le nombre de jeunes diplômés ayant bénéficié de cette formation a atteint 150 mille.

Nous avons entamé la mise en œuvre d'un plan ambitieux de lutte contre l'analphabétisme technologique, s'étendant sur une durée de cinq ans, auprès des élèves des collèges. Nous oeuvrons, par ailleurs, en faveur de l'expansion de l'utilisation des technologies de l'information dans les universités égyptiennes.

Nous veillons également à accroître la compétitivité du secteur des affaires égyptien à travers l'introduction des nouvelles technologies en vue d'augmenter la capacité de Marketing des entreprises et de raccourcir la durée des transactions commerciales. Nous avons, en effet, entamé l'organisation des travaux de pages Web et de la signature électronique, en application de la loi approuvée par votre Assemblée en avril dernier.

Nous enrichissons la société égyptienne par la promotion de l'utilisation des technologies de l'information dans les services de santé à travers la création du réseau égyptien pour les soins à distance, du réseau des carnets de santé et de médecine familiale et du réseau d'information sur les tumeurs.

Le second volet de l'initiative de la société de l'information vise à développer l'industrie de la technologie de l'information et de la communication en vue d'augmenter le volume des exportations des produits et des services égyptiens au marché mondial, et cela, en comptant sur les grands avantages compétitifs de nos entreprises dans ce domaine. Ces avantages sont notamment le facteur humain et la solidité de l'infrastructure du réseau de communication égyptien.

Nous allons procéder à l'inauguration de la deuxième étape du village intelligent durant le premier trimestre de l'année 2005. Par ailleurs, un fonds de subvention pour les entreprises naissantes géré par un système de capital à risque d'une valeur de 50 millions de LE a été mis en place.

Cette industrie prometteuse qui a vu augmenter le nombre de ses entreprises de 182 entreprises en 1998 à 1338 entreprises à ce jour, est capable de doubler le volume de nos exportations et de créer de plus en plus de postes d'emploi pour nos jeunes.

Conclusion

Monsieur le Président de l'Assemblée

Mesdames et messieurs les membres de l'Assemblée

Nous venons de voir ensemble les programmes dont nous avons entamé l'exécution et qui ont commencé à donner leurs premiers fruits.

Si l'on compare les indicateurs du premier trimestre de cette année (juillet- septembre 2004) avec le premier trimestre de l'année précédente, nous constaterons que le volume des investissements a augmenté de 43%, il est, en effet, passé de 11.9% à 17 milliards de LE. La réserve en devises est passée de 6.6 milliards de dollars à 8.6 milliards de dollars, elle a ainsi augmenté de 30%. Par ailleurs, l'excédent de budget des opérations en cours est passé de 1.5 milliards de dollars à 1.9 milliards de dollars, il a ainsi enregistré une augmentation de 27%. D'autre part, nous avons pu engager des ententes concernant les emprunts irréguliers, mais le

plus important est que le climat de l'investissement égyptien a été marqué par un regain de confiance, d'optimisme et d'espoir, et cela, en résultat direct aux politiques annoncées, aux démarches entreprises et aux législations mises en place. Ceci est également le résultat de la détermination de ce gouvernement à encourager un climat propice à l'investissement avec beaucoup de pragmatisme. Cela s'est reflété sur le rapport rédigé récemment par les experts internationaux qui ont rectifié leurs estimations du rendement économique égyptien, de négatif à stable.

Monsieur le Président du Conseil

Mesdames et messieurs les membres du conseil

Nous appelons toutes les forces vives de la nation, qu'elles soient affiliées à un parti politique ou non, qu'elles soient institutionnelles ou populaires, à entamer avec nous une phase de transition ; nous ne voulons plus affronter timidement les problèmes accumulés dans le passé. Nous voulons dorénavant relever les défis de l'avenir, avec pour arme notre foi en le potentiel de la société égyptienne, ainsi qu'en ses institutions, qu'elles soient publiques ou privées. Nous sommes, en outre, déterminés à optimiser l'exploitation de nos ressources humaines, naturelles et économiques afin de construire un avenir meilleur pour les enfants de cette noble nation.

Que Dieu nous aide et nous guide vers les meilleurs choix pour notre cher pays.

Que le salut, la miséricorde et les bénédictions de Dieu soient avec vous.